

# SCHEMA DIRECTEUR HANDICAP 2022/2025



**— université  
— LUMIÈRE  
— LYON 2**

---

## L'ambition de l'Université Lumière Lyon 2

---

L'égalité est une valeur fondamentale de l'Université et une priorité pour l'Université Lumière Lyon 2. A ce titre, l'établissement impulse et développe des politiques inclusives et des dispositifs de lutte contre les discriminations, pour être en mesure d'accompagner au mieux les étudiant.es et les personnels selon leurs besoins et notamment les personnes en situation de handicap (handicaps visibles ou non-visibles ou invisibles).

L'Unesco a, en 2009, défini les principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation : « l'inclusion est envisagée comme un processus qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous – enfants, jeunes et adultes – par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même l'éducation. » (Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation, 2009, p. 9).

Ainsi, à l'Université, la constitution d'un schéma directeur handicap ambitionne d'aller au-delà de la simple intégration dans un dispositif de formation. Il vise à répondre aux attentes des personnes concernées en prenant en compte leur hétérogénéité et celle de leurs besoins en contexte universitaire, en favorisant l'adaptation des pratiques pédagogiques, ou encore en travaillant sur la manière d'envisager la mobilité dans l'établissement.

Dans ce cadre, différents enjeux sont abordés : le développement d'une vie étudiante plus inclusive qui prenne en compte les besoins spécifiques, la sensibilisation de la communauté universitaire dans son ensemble, notamment sur la pédagogie inclusive, le développement des activités culturelles, physiques et sportives adaptées, l'accès aux soins, aux logements, aux stages et à la mobilité internationale, l'accessibilité des bâtiments et des outils numériques.

A l'Université Lumière Lyon 2, une partie de ces actions sont en cours, d'autres restent à améliorer ou à mettre en place. Ce nouveau schéma directeur vise à actualiser le diagnostic des actions menées et à mettre en place, tout en renforçant et en mettant mieux en valeur les recherches et les formations portées par les laboratoires, les UFR et instituts.

Dans la continuité des actions entreprises, trois champs de travail se dessinent tout particulièrement dans ce nouveau schéma. Le premier concerne l'amélioration de l'accessibilité des campus et des outils numériques de l'université. Le deuxième est relatif à et l'accompagnement des étudiant.es et personnels en situation de handicap. Enfin, le troisième axe est celui de la sensibilisation et de la formation des personnels et étudiant.es sur les questions de handicap, notamment en lien avec les pôles de spécialité.

Un dispositif d'évaluation du schéma directeur doit enfin être mis en place afin de mesurer l'impact des politiques inclusives dans l'établissement. Il favorisera l'appréciation de l'ensemble des actions menées dans notre établissement et leurs évolutions futures pour une université toujours plus inclusive.

## Présentation du Schéma Directeur Handicap et Méthodologie

---

Depuis 2015, dans le respect de la **loi ESR du 22 juillet 2013**, l'Université Lumière Lyon 2 élabore et adopte un **Schéma Directeur Handicap pour améliorer la prise en charge des personnes en situations de handicap au sein de l'établissement** : plan d'actions pluriannuel opérationnel avec indicateurs de suivi. Ce plan est évalué chaque année jusqu'au bilan final.

Cet exercice collaboratif permet d'impulser une dynamique, créer un collectif de travail entre les services et directions concernés : Direction de l'Immobilier, Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes d'Information, Service de Pédagogie du Supérieur, ... La coordination de ce travail est assurée par le service vie étudiante (Mission Handicap). La validation de stratégie et plan d'actions final est assurée par le comité de pilotage.

### **Groupe de travail interservices :**

Il permet d'assurer un suivi opérationnel des actions, de faire circuler les informations sur le schéma entre les différents services, de partager les outils opérationnels d'évaluation des actions. Chaque pilote a ensuite la responsabilité du déploiement et du suivi des actions l'impliquant.

Services impliqués : Direction de la Vie Etudiante et des Campus (DVEC), Direction de l'IMMObilier (DIMMO), Direction des Systèmes d'information (DSI), Direction des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS), Service de Pédagogie du Supérieur, Direction des Affaires Juridiques Institutionnelles et des Marchés (DAJIM), Direction de la COMMunication (DIRCOM), Service Universitaire des Activités Physiques et Sportive (SUAPS).

### **Comité de pilotage :**

Un comité de pilotage est mis en place sous la responsabilité de la Vice-présidente Égalité et lutte contre les discriminations, en collaboration avec le Vice-Président Vie étudiante et culture. Ce comité doit s'assurer du déploiement du schéma. Il est également le garant de la mise en œuvre d'une évaluation en continu du schéma. Il a aussi pour mission d'assurer avec la Direction Générale des Services les régulations nécessaires en cas de difficultés dans le déploiement du schéma. Enfin le comité de pilotage peut, au cours du schéma, adapter le plan d'action en fonction des besoins des usager.es.

Composition du comité de pilotage :

Vice-présidente Égalité et lutte contre les discriminations, Vice-président Personnels, action sociale et ressources budgétaires, Vice-président Vie étudiante et culture, un représentant par Direction impliquée.

Le comité de pilotage se réunira 2 fois par an. L'animation et le secrétariat de ce comité de pilotage sont assurés par le service vie étudiante (Mission Handicap / DVEC)

## **Le chemin accompli depuis le premier Schéma Directeur Handicap**

---

Le Schéma Directeur Handicap 2022/2025 est le troisième schéma adopté par l'Université Lumière Lyon2 depuis 2015.

### Le handicap en chiffres à Lyon 2 depuis le premier schéma :

Les étudiant.es en situation de handicap accueilli.es

2015 : 291 étudiant.es en situation de handicap accompagné.es (sur 28 497 étudiant.es)

2022 : 889 étudiant.es en situation de handicap accompagné.es (sur 28 209 étudiant.es)

Soit une augmentation de +205 %

Les personnels en situation de handicap accompagné.es

2015 : 51 agent.es recensé.es en situation de handicap (sur 1623 agent.es)

2022 : 68 agent.es recensé.es en situation de handicap (sur 1864 agent.es)

Soit une augmentation de +33 %

### Renforcement des services dédiés en appui des personnes en situation de handicap :

#### **→ Le Service de Santé Universitaire**

Evolution du service de médecine préventive et de promotion de la santé en service de santé universitaire en novembre 2019.

Locaux : réaménagement des locaux sur le Campus Porte des Alpes pour se conformer aux prescriptions réglementaires lors de la transformation du SUMPPS en SSU. Par ailleurs, depuis la rentrée universitaire

2021/2022, une antenne du SSU a été ouverte sur le Campus Berges du Rhône, ce qui permet d'assurer un meilleur accompagnement pour les étudiant.es qui suivent leur formation sur ce site.

Une offre de services qui s'est considérablement élargie notamment dans le secteur de la santé mentale (postes de psychologues supplémentaires, arrivée d'un médecin psychiatre), mise en œuvre de la téléconsultation. Ces éléments contribuant à l'amélioration de l'accompagnement des étudiant.es en situation de handicap.

#### → **La Mission Handicap**

Les locaux du campus Porte des Alpes ont fait l'objet d'un réaménagement pour garantir la confidentialité des échanges avec les étudiant.es en situation de handicap. L'ensemble du mobilier a été remplacé au profit de mobilier adapté à l'accueil des étudiant.es en situation de handicap.

Depuis la rentrée universitaire 2021/2022, une permanence sur le campus Berges du Rhône est proposée dans les locaux du Service de santé universitaire.

Les ressources humaines de la Mission Handicap ont été renforcées par une augmentation de 0.80 ETP.

#### → **La DRH**

Le dispositif accompagnant des personnels en situation de handicap s'est renforcé.

La prise en compte des besoins des personnels est gérée par la référente handicap des personnels, avec l'appui d'un gestionnaire pour la mise en œuvre des aménagements techniques.

Des actions significatives développées depuis le 1<sup>er</sup> schéma pour une université qui se veut toujours plus inclusive:

#### **ACCESSIBILITE**

L'Université est engagée dans un Ad'AP –**Agenda d'Accessibilité Programmée**. Ce dispositif permet aux Etablissements Receptifs du Public de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoit leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, de nombreux travaux ont été effectués depuis 2015, notamment dans le cadre du Plan campus.

#### **ACCUEIL /ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP**

Un travail est réalisé très amont auprès des **lycéen.es en situation de handicap** pour faciliter leur accueil à l'Université (préparation de leur arrivée à travers un travail partenarial inter-établissements avec le Rectorat, forum annuel d'accueil de ces lycéen.nes, communication et offre de service spécifique handicap pour les événements d'accueil des lycéen.nes proposés par l'Université, ...).

Un guide « **Accueil Handicap Etudiant** » est proposé aux lycéen.nes en situation de handicap et aux étudiant.es, nouveaux bénéficiaires du Plan d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap (PAEH), proposé à l'Université.

L'Université Lyon 2 a développé une base de données **EKyTé** (interfacée avec Apogée) qui permet d'intégrer et d'extraire l'ensemble des données du dossier de l'étudiant.e en situation de handicap et de faciliter son suivi. Cette base de données fait l'objet de demandes d'utilisation par les autres universités françaises ; un travail est en cours pour permettre l'utilisation en open source de cet outil aux universités volontaires. Ce travail s'inscrit plus largement dans une dynamique partenariale, incarnée par l'Association des Professionnels de l'Accompagnement du Handicap de l'Enseignement Supérieur (APACHES), dont la Présidence est assurée par la responsable de la mission handicap de Lyon 2.

Par ailleurs, le SUAPS a fortement développé son offre de service pour mieux accueillir et accompagner les étudiant.es en situation de handicap dans les cours de sport et propose tous les jeudis sur un créneau banalisé (créneau free) « **Activ'In** », dispositif permettant la pratique de sport adapté et inclusif.

Le SCD a désigné un référent handicap dans chaque **Bibliothèque Universitaire** (sur les 2 campus), et a mis en place un dispositif d'accompagnement pour les étudiant.es en situation de handicap au sein des bibliothèques. Une information est présente sur le site internet et une plaquette est distribuée pour communiquer sur ces modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'Université Lumière Lyon 2 propose des cours de **Langue des Signes Française** dans l'offre de formation du Centre de Langues et de l'Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation - ISPEF.

« **Les Trophées de l'entreprise inclusive** », est un évènement annuel organisé par l'Université Lumière Lyon 2 et soutenu grâce à des ressources dédiées au sein de l'ISPEF, notamment une chargée de projet handicap/université et société inclusive.

Chaque année, des services, des directions, des enseignant.es et des étudiant.es se mobilisent à l'occasion des « **Rencontres autour du Handicap** ». Pendant une semaine, un programme riche et varié d'actions d'information, de formation et d'animation est proposé à l'ensemble de la communauté universitaire pour les sensibiliser sur les questions autour du handicap.

### **ACCUEIL /ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP**

Une offre d'accueil plus lisible grâce à la réalisation de campagnes annuelles de sensibilisation et de formation pour l'accueil des personnels en situation de handicap.

L'accompagnement des personnels en situation de handicap s'est renforcé. Au cours du second schéma directeur handicap le nombre d'aménagements réalisés pour les personnels a doublé.

*En appui du renforcement des services dédiés, ces exemples de réalisations et de bonnes pratiques montrent que l'ensemble des directions et services de l'Université Lumière Lyon 2 sont aujourd'hui en synergie et impliqués dans une dynamique d'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Ce troisième schéma a pour objectif de poursuivre ces axes d'amélioration dans un contexte budgétaire contraint. Au-delà du maintien de l'offre de service existante, l'objectif est de concentrer les efforts sur 3 axes :*

- 1. L'accessibilité des campus et outils numériques de l'Université*
- 2. L'accompagnement des étudiant.es et personnels en situation de handicap*
- 3. La sensibilisation et la formation des personnels et des étudiants sur les questions de handicap*

# 1. Améliorer l'accessibilité des campus et outils numériques de l'Université

## 1.1. Accessibilité des Campus

Le second schéma a souhaité aller au-delà de la réglementation, des normes imposées par les lois sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des contrats passés dans le cadre des Agendas d'Accessibilité programmée (Ad'Ap).

Ce troisième SDH poursuit l'engagement de l'Université Lyon 2 à rendre notre établissement accessible à toutes et à tous en associant les usager.es de tout profil pour mieux prendre en compte les usages.

### Objectif :

#### Améliorer l'accessibilité des bâtiments

##### Actions prévues :

- Recenser les bâtiments, amphithéâtres et salles de cours accessibles (prévoir une échelle d'accessibilité des bâtiments dont les éléments seront intégrés dans l'outil de planification des enseignements /réservation des salles - ADE) ;
- Identifier des zones non/peu accessibles sur le terrain et également sur les plans partagés  
Rendre accessibles les zones identifiées comme peu accessibles (sous réserve de moyens financiers très importants car cela engagera des travaux structurels d'envergure).

##### Pilotage :

DIMMO

### Objectif :

#### Améliorer l'accessibilité des salles de cours

##### Actions prévues :

- Répertorier les salles pédagogiques avec mobilier mobile facilitant de ce fait l'inclusion ;
- Lister les locaux pédagogiques et intégrer un process de suivi du listing (fiabilisation) ;
- Adapter ce nombre de salles équipées en mobilier mobile aux besoins, avec une répartition homogène sur les différents bâtiments – à calibrer en fonction des moyens financiers à disposition.

##### Pilotage :

DIMMO

### Objectif :

#### Améliorer l'information générale concernant l'accessibilité des locaux

##### Actions prévues :

- Proposer à l'ensemble des usager.es des plans des campus Berges du Rhône et Porte des Alpes regroupant l'ensemble des informations pertinentes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : ascenseurs/élévateurs/lieux d'accueil/cheminement Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- Mettre à jour la nomenclature des commandes de l'ensemble des ascenseurs et leur desserte ;
- Améliorer la signalétique des ascenseurs et élévateurs.

##### Pilotage :

DIMMO

### Objectif :

#### Accessibilité du projet « La Ruche »

##### Actions prévues :

- Travailler en mode collaboratif afin de veiller à l'accessibilité globale de ce futur nouveau bâtiment : audit des services concernés et des usager.es de tout profil ;
- Construction du bâtiment et aménagements avoisinants permettant l'accessibilité au plus grand nombre ;
- Prévoir un état de lieux sur l'impact de la construction de la Ruche en terme d'accessibilité par rapport à l'ancienne Bibliothèque Universitaire.

##### Pilotage :

DIMMO

## 1.2. Accessibilité des outils numériques de l'Université

L'accessibilité numérique ne se décrète pas, elle se construit ! Un travail sera lancé dans le cadre du schéma pour améliorer l'accessibilité aux outils numériques (priorité sur Moodle) proposés par l'Université. Pour cela, un programme de sensibilisation à l'accessibilité numérique auprès d'une partie du personnel sera mené, afin de les convaincre de l'intérêt de faire évoluer leur pratique et ainsi permettre des contenus pédagogiques plus accessibles aux étudiant.es. Ce chemin vers des outils numériques plus accessibles sera progressif ; l'idée étant de commencer par un outil numérique (Moodle) en s'appuyant sur des enseignant.es et personnels volontaires pour progressivement enclencher une dynamique plus large au sein de la communauté universitaire. Il nécessitera l'appui d'un prestataire externe spécialisé dans l'accessibilité numérique et accompagnement au changement.

### Objectif :

**Améliorer l'accessibilité de Moodle : application et contenus déposés**

### Actions prévues :

- Réaliser un diagnostic et des préconisations pour améliorer l'accessibilité numérique de Moodle.
- A partir des résultats de l'audit, ajuster l'ambition de l'Université en terme d'accessibilité de Moodle et proposer un plan d'actions adapté à l'ambition et aux moyens dédiés : plan d'action technique (développement, paramétrage...) et plan de formation associé pour former les utilisateurs/trices de Moodle vers un usage plus accessible.

### Pilotage :

Groupe de travail interservices : Vie Etudiante, Service Pédagogie du Supérieur, DIRCOM, DSI, DRH.

## 1.3. Poursuivre l'accessibilité des marchés de sous-traitance de l'Université à travers une politique d'achat plus inclusive

L'Université Lumière Lyon 2 a conscience que la commande publique peut être un levier important pour l'inclusion et la justice sociale, et souhaite utiliser ce levier.

### Objectif :

**Développer le nombre de marchés publics auprès du secteur protégé (établissements ou services d'aide par le travail, ESAT, entreprises adaptées – EA )**

### Actions prévues :

- Réaliser un travail de sensibilisation des services prescripteurs, à conduire en interne pour éviter le rejet des préconisations en matière d'intégration de dispositions sociales dans nos marchés ce qui conduit à lutter contre le poids des représentations sociales et des stéréotypes ;
- Cibler les marchés : les prescripteurs doivent saisir le service de l'Achat suffisamment en amont pour que les opérations de sourcing puissent être réalisées afin de faire les bonnes préconisations en matière de dispositions sociales ;
- Utiliser la plateforme « Marché de l'inclusion » qui permet d'identifier des entreprises inclusives en capacité de répondre à nos besoins ;
- Envisager une solution logicielle permettant de faciliter les opérations de sourcing (sous réserve de moyens financiers).

### Pilotage :

DAJIM

## 2. Améliorer l'accompagnement des étudiant.es et des personnels en situation de handicap

### 2.1 Mieux accueillir et accompagner le personnel en situation de handicap

L'Université, en tant qu'établissement public, se voit fixer par la loi deux objectifs : d'une part, en tant qu'employeur, d'assumer une obligation d'emploi de Travailleur/euses en Situation de Handicap (TSH) à hauteur de 6% de ses effectifs, et d'autre part, en tant qu'établissement de formation et de recherche, d'assurer l'accès et la continuité des parcours de formation des étudiant.es en situation de handicap.

L'Université Lumière Lyon 2 souhaite poursuivre le travail engagé pour améliorer sa politique de ressources humaines en matière de handicap.

#### Objectif :

**Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnels en situation de handicap, de la demande de reconnaissance jusqu'à l'adaptation de poste et/ou le reclassement de l'agent.**

#### Actions prévues :

- Rendre accessible l'information/communication concernant les interlocuteur/trices Lyon 2 susceptibles d'informer et d'accompagner des personnels en situation de handicap ;
- Développer l'accueil et le suivi en systématisant la proposition d'entretien aux nouveaux personnels Travailleur Handicapés et en les accompagnant dans les démarches administratives de reconnaissance de handicap et en assurant un suivi qualitatif annuel des personnels handicapés ;
- Expérimenter un partenariat externe (associations, prestataires...) pour proposer, au besoin, de nouvelles actions de maintien dans l'emploi. Exemples : mettre en place des aménagements de poste complexes ; accompagner un collectif de travail accueillant un personnel handicapé ;
- Participer au rapprochement entre services de l'université pour développer information, échanges, expertise et appui mutuel.

*A noter : La mission de référent.e handicap n'est pas une mission à temps plein – nécessité de calibrer les actions en rapport au temps dédié pour mettre en œuvre des actions*

#### Pilotage :

Direction des Ressources Humaines et Action Sociale

### 2.2 Mieux accueillir et accompagner les étudiant.es en situation de handicap

L'Université Lumière Lyon 2 dispose aujourd'hui d'un dispositif « Accueil Handicap Etudiant » opérationnel. Dans une démarche d'amélioration de l'offre de service, l'Université souhaite aller plus loin et faire en sorte que les procédures d'accompagnement s'adaptent au flux constant des étudiant.es en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un plan d'accompagnement, et à la complexité des situations individuelles.

#### Objectif :

**Vers une procédure d'accompagnement optimisée, mieux partagée et articulée avec l'offre du CROUS**

#### Actions prévues :

- Optimiser les process d'accompagnements pour faire face à la croissance des étudiant.es en situation de handicap ;
- Valider en instances (CFVU et CHSCT) les procédures d'accueil du Service de santé Universitaire et de la Mission Handicap ;
- Travailler à leur diffusion pour une meilleure connaissance et appropriation par les services et composantes en clarifiant les différences avec la procédure d'accompagnement des étudiant.es en situation d'incapacité temporaire ;
- Engager une collaboration avec le CROUS notamment concernant les droits à bourses pour les étudiant.es en situation de handicap (conditions), les logements adaptés et les dispositifs spécifiques liés à la restauration.

#### Pilotage :

Mission Handicap et Service de Santé Universitaire

**Objectif :**

**Améliorer la mise en œuvre et prise en compte des aménagements pour les étudiant.es en situation de handicap**

**Actions prévues:**

- Approfondir la collaboration avec les équipes pédagogiques notamment sur les questions relatives au Régime Spécial d'Etudes et à l'évaluation des Etudiant.es en Situation de Handicap lors des contrôles continus ;
- Adapter les contrats pédagogiques des étudiant.es en situation de handicap pour prendre en compte les aménagements spécifiques (comme l'étalement de cursus par exemple) ;
- Désigner un référent à la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales ;
- Renforcer la Mission Handicap (sous réserve de trouver des moyens financiers externes).

**Pilotage :**

Mission Handicap et Service de Santé Universitaire

**Objectif :**

**Améliorer l'offre du parc informatique : ordinateurs et logiciels adaptés aux étudiant.es en situation de handicap**

**Action prévue :**

- Stabiliser des modalités de travail entre Mission Handicap et Direction des Systèmes d'Information pour la mise à disposition du matériel informatique adaptés (avec logiciel à jour) aux étudiant.es en situation de handicap.

**Pilotage :**

Mission Handicap et Direction des Systèmes d'Information

**Objectif :**

**Améliorer l'information et la collaboration entre la Mission handicap, les composantes et les assistant.es vacataires pour une meilleure organisation des épreuves et examens des étudiant.es en situation de handicap et plus globalement pour mieux gérer les demandes d'aides humaines.**

**Action prévue :**

- Développer une extension de l'application EKyTé pour la gestion des demandes d'aides humaines

**Pilotage :**

Mission Handicap et Pôle ressources du SAMS

**Objectif :**

**Développer l'accompagnement des étudiant.es en situation de handicap souhaitant enclencher une mobilité à l'international (formation, stage, ...)**

**Action prévue :**

- Enclencher les modalités de travail entre la Mission Handicap et la Direction des Relations Internationales, et définir un cadre d'accompagnement pour les étudiant.es concernés.es.

**Pilotage :**

Mission Handicap et Direction des Relations Internationales

### **3. Sensibiliser/Former les personnels et les étudiant.es sur les questions de handicap et s'ouvrir sur la cité**

Informer, former, sensibiliser, autant de qualificatifs pour permettre à chacun de s'engager dans une dynamique d'accessibilité.

L'Université souhaite poursuivre l'organisation d'évènements de sensibilisation afin de mettre en lumière les dispositifs d'accompagnement existants pour les personnes en situation de handicap, échanger avec les acteurs du secteur associatif, mettre en valeur les travaux de recherche et les formations, pour que le handicap soit l'affaire de tous et toutes.

Afin d'aller au-delà de la sensibilisation, l'objectif de ce schéma est de pouvoir mettre à disposition des espaces de formations pérennes, à destination des équipes pédagogiques, en matière de pédagogie inclusive. Enfin, il est essentiel de consolider et développer les échanges avec la cité, notamment par la participation et l'organisation d'évènements.

### 3.1 Sensibiliser la communauté universitaire sur les questions de handicap

**Objectif :**

**Normaliser les situations de handicap dans les collectifs professionnels et étudiants**

**Action prévue :**

- Proposer des actions de sensibilisation, de connaissances et d'échanges pour le personnel et les étudiant.es afin de mieux comprendre ou mieux accueillir les différentes situations de handicap (handicaps visibles et invisibles) et faciliter une meilleure insertion des personnes en situation de handicap

**Pilotage :**

Mission Handicap, Direction des Ressources Humaines et Action sociale et service culturel

### 3.2 Former la communauté universitaire pour mieux prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap

**Objectif :**

**Former les professionnels à la prise en compte des besoins liés aux situations de handicap**

**Actions prévues :**

- Structurer et mettre à jour un Espace Moodle « pédagogique inclusive » permettant une autoformation des enseignant.es (mise à disposition de ressources en ligne) ;
- Développer l'offre de formation autour de l'accompagnement des étudiant.es en situation de handicap ;
- Proposer, en plus de la formation « Mettre en œuvre les aménagements des étudiant.es en situation de handicap » pour le personnel ou nouveaux MCF, une formation sur la pédagogie inclusive ;
- Etudier la piste d'une approche mutualisée sur la formation des enseignant.es avec l'Université Lyon 1 (dans le cadre du projet Include ou CEP Sup ou rapprochement des établissements) ;
- Mettre en place de groupes d'échanges de pratiques pour les enseignant.es en attente de réponses pédagogiques pour mieux prendre en compte les étudiant.es en situation de handicap dans leurs enseignements.

**Pilotage :**

Service Pédagogie du Supérieur, Direction des Ressources Humaines et Action sociale, Mission Handicap, les composantes dont l'ISPEF, le Pôle de spécialité Vulnérabilités

### 3.3 Renforcer le dialogue avec la cité autour des questions de handicap

**Objectif :**

**Développer notre participation et l'organisation d'évènements hors les murs**

**Actions prévues :**

- Renforcer et valoriser la collaboration de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre du Festival International du Film sur le Handicap et encourager la participation des étudiants et personnels à ce festival.

**Pilotage :**

Service culturel

- Poursuivre le travail engagé au sein de l'ISPEF en matière de collaboration avec le monde de l'entreprise et notamment grâce au renforcement des Trophées de l'Université Inclusive

**Pilotage :**

ISPEF/Chargée de projet handicap / université et société inclusive

## Annexe Cadre Réglementaire

---

**La loi ESR du 22 juillet 2013** fait obligation aux établissements d'adopter un schéma directeur des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

**Article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles** : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

**Article L-712-3 du Code de l'éducation** : « [Le CA] adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi. »

**Article L-712-6-1 du Code de l'éducation** : « [le CAC] propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Après avis du comité technique mentionné à l'article L. 951-1-1 du présent code, ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L.323-2 du Code du travail. »

**La circulaire du 4 septembre 2012** préconise la prise en compte du handicap dans tous les projets de loi.

**La Charte Université-Handicap du 4 mai 2012**, signée par le Ministère, a pour objectifs de consolider les dispositifs handicap, de développer la politique des ressources humaines en matière de handicap, de rendre plus lisible la recherche sur le handicap et de permettre l'accessibilité des services.

**La loi LRU de 2007** a mis en place une exonération de 2/3 de la contribution au fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) afin de faciliter la mise aux normes des infrastructures. Ces exonérations ont cessé en 2017 : il s'agit bien d'inciter les universités à développer une politique de ressources humaines (RH) en faveur des personnes en situation de handicap à la hauteur des autres départements ministériels.

**La Charte Université-Handicap du 7 septembre 2007** : le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a signé une Charte favorisant dans tous les établissements, le développement d'une dynamique favorable aux étudiants handicapés. Il s'agit également de faciliter l'accès des lycéens à l'université par la mise en place et la promotion de structures dédiées à la prise en compte des besoins des étudiants en situation de handicap dans les universités.

**Convention du 13 décembre 2006 de l'assemblée générale des Nations unies** relative aux droits des personnes handicapées

**Loi du 11 février 2005** : rendre accessibles (dans un délai de 10 ans) les locaux pour toute personne en situation de handicap, notamment dans les parties ouvertes au public (décret et circulaire de 2014 accordent délais supplémentaires) ; prévoir les modalités d'accueil des étudiants en situation de handicap avec, si besoin, les aménagements nécessaires dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études (fixe l'accès « à tout pour tous » et « droit à compensation ») ; assurer l'accès à une véritable information en particulier via la communication électronique ; « les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article 114 du Code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire » (article L112-5 du Code de l'éducation).

**Loi du 10 juillet 1987** : obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% des effectifs pour les organismes du secteur public

**Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975**, texte fondateur, promeut leur intégration en milieu ordinaire. Il est alors question de valider leur droit de citoyens à part entière. Pour cela, elles doivent être intégrées dans tous les domaines : l'école, l'habitat, l'emploi... Le texte officialise les termes de « personnes handicapées ».